

# Fiche thématique : Droits des femmes au Tchad

Ligue  
des **droits de  
l'Homme**

FONDÉE EN 1898



Section de la  
Penne-sur-Huveaune  
Roquevaire  
et du Pays  
d'Aubagne  
et de l'Étoile

Dans le cadre de la projection du film  
« **Lingui, les liens sacrés** », de **Mahamat-Saleh Haroun**  
le 30 mars 2023 au cinéma Le Pagnol

**La Ligue des Droits de l'Homme est une organisation française de défense des droits de l'homme, fondée en 1898. Depuis plus d'un siècle, elle œuvre pour la promotion et la protection des droits fondamentaux, la défense de l'état de droit, la lutte contre les discriminations et les inégalités, ainsi que pour la défense des libertés individuelles et collectives.**

**Cette fiche vise à sensibiliser le public sur la question des droits des femmes en Afrique, et en particulier au Tchad. En effet, malgré les avancées législatives et les engagements internationaux pris en faveur de l'égalité entre les sexes, les femmes continuent de subir de nombreuses discriminations et violences en Afrique.**

La situation politique au Tchad a connu des turbulences ces dernières années. En avril 2021, le président Idriss Déby Itno, qui était au pouvoir depuis 30 ans, est décédé lors d'affrontements avec des rebelles dans le nord du pays. Son fils, Mahamat Idriss Déby, a été nommé président de transition.

Cependant, la transition est confrontée à des défis importants, notamment en termes de sécurité et de stabilité politique. Le Tchad est confronté à des menaces terroristes venant de groupes tels que Boko Haram et l'Etat islamique en Afrique de l'Ouest (EIAO), ainsi que des rebelles tchadiens.

De plus, la situation économique du pays est précaire, avec une forte dépendance aux exportations de pétrole et des inégalités socio-économiques importantes. Les manifestations de l'opposition et de la société civile ont été réprimées par les forces de sécurité, suscitant des préoccupations quant au respect des droits de l'homme et à la liberté d'expression.

Le pays est également confronté à des défis en matière de gouvernance et de lutte contre la corruption. La mise en place d'un gouvernement de transition et la tenue d'élections libres et justes sont encore attendues et représentent des étapes cruciales pour le Tchad dans sa quête de stabilité politique et de développement économique.

## Les violences faites aux femmes

Les femmes au Tchad sont victimes de diverses formes de violences, notamment la violence domestique, l'excision, le viol, le harcèlement sexuel et la discrimination. La violence domestique est courante et tellement intégrée à la culture, qu'elle est majoritairement considérée comme normale par les femmes.

Malgré l'interdiction de l'excision depuis 2003, elle est encore largement pratiquée dans certaines régions du Tchad. La mutilation génitale féminine est une pratique courante dans le pays, avec 45 % des femmes tchadiennes subissant une excision.

Le viol est une forme particulièrement odieuse de violence envers les femmes au Tchad, avec des victimes principalement mineures. Selon le rapport de la Ligue Tchadienne des Droits de l'Homme de 2018, le viol occupe la première place des dossiers traités par la justice. Les viols peuvent être purement à visée sexuelle, mais également magiques et rituels "sur instructions de son marabout".

Malheureusement, certains viols ne sont pas dénoncés, et la victime est parfois obligée de se marier avec son violeur. Les pesanteurs socio-culturelles font que la plupart des femmes préfèrent se taire sur les violences dont elles sont victimes.



## Les discriminations dans l'accès à l'éducation

Les discriminations dans l'accès à l'éducation pour les femmes au Tchad sont particulièrement préoccupantes. En effet, le taux de scolarisation des filles dans l'enseignement secondaire a connu une chute importante ces dernières années, atteignant seulement 12 % en 2021, alors que ce taux est de 25 % pour les garçons (selon un rapport de l'UNICEF). En 2017, ce taux était de 31 %.

Selon la loi, l'éducation est universelle, obligatoire et gratuite de cinq à douze ans, mais dans les faits, l'accès à l'éducation est souvent limité par des facteurs socio-économiques et culturels. Ainsi, 34,4 % des enfants entre 6 et 11 ans sont déscolarisés.

Le travail des enfants est un obstacle majeur à l'éducation. En 2015, 55,90 % des enfants âgés de 7 à 14 ans travaillaient.

Ces facteurs contribuent à la discrimination dans l'accès à l'éducation pour les femmes au Tchad, les privant d'une éducation de qualité et de l'opportunité d'améliorer leurs conditions de vie.

## Les mariages précoces et forcés, ainsi que les crimes d'honneur

Les mariages précoces sont également très courants au Tchad, avec de nombreux cas de mariage forcé. En 2016, l'âge légal de mariage passe de 16 à 18 ans, mais cela n'a pas mis fin à la pratique des mariages précoces. En outre, 39% des femmes mariées sont en situation de polygamie, une pratique qui est encadrée par la loi, mais qui permet aux hommes d'avoir plusieurs épouses.

Enfin, les femmes sont souvent victimes de crimes d'honneur dans le pays, avec de nombreux cas de femmes assassinées par leur propre famille pour avoir "deshonoré" la famille.

Ces violences sont souvent le résultat de pesanteurs socio-culturelles et d'une législation inadaptée.

## En adhérant à la LDH, Agissez avec nous !

Ne serait-il pas temps de faire des droits le socle d'une stratégie, une ambition qui cherche à construire du collectif, du solidaire où chacun est respecté et impliqué ?

<https://www.ldh-france.org/adherer/>

## Le droit à l'avortement

Au Tchad, le droit à l'avortement est fortement restreint. L'avortement n'est autorisé que dans des cas très limités tels que la protection de la vie de la mère ou en cas de viol, d'inceste ou de malformation du fœtus. Les femmes doivent obtenir une autorisation médicale pour avoir accès à l'avortement. Même dans ces cas autorisés, il peut être difficile pour les femmes de trouver des services médicaux qualifiés et sûrs pour pratiquer l'avortement.

En 2004, un projet de création d'un planning familial avait été lancé au Tchad, mais a été depuis abandonné. Il est difficile pour les femmes d'accéder à des services de contraception et de planification familiale, ce qui renforce leur vulnérabilité face aux grossesses non désirées.

Malgré la loi, certains médecins pratiquent néanmoins l'avortement pour venir en aide aux femmes en détresse, parfois au nom du linguï (une pratique de solidarité entre les membres d'une même ethnie) ou de manière cupide. Des avorteuses vendent également leurs services dans des conditions plus risquées.

Les femmes qui cherchent à exercer leur droit à l'avortement sont confrontées à une stigmatisation sociale importante. Les jeunes femmes enceintes sont souvent rejetées par la société. Le film décrit parfaitement la situation lorsque la jeune fille est rejetée par les voisins, sa communauté et par l'imam du quartier. Ce rejet social rend difficile pour les femmes de trouver du soutien et de l'aide en cas de complications liées à des avortements non médicalisés.

**La sensibilisation et l'engagement en faveur de la promotion et de la défense des droits des femmes sont cruciaux pour améliorer la situation des femmes en Afrique, et au Tchad en particulier. En effet, les violences faites aux femmes, les discriminations en matière d'éducation et d'emploi, les mutilations génitales féminines, les mariages précoces et forcés, ainsi que les crimes d'honneur, sont des pratiques culturelles profondément ancrées dans les mentalités et les coutumes.**